

2022 SG 79

Communication sur l'action de la Ville en matière de sobriété énergétique

I. Contexte et conséquences de la crise énergétique pour la Ville.

Notre rentrée est marquée par une crise énergétique d'ampleur inédite depuis les années 1970, qui touche l'ensemble de notre société. Elle nous rappelle brutalement notre forte dépendance aux énergies fossiles. À la hausse des prix s'ajoute le risque de pénurie. Réseau de Transport de l'Électricité n'exclut pas des coupures cet hiver, et multiplie les appels à la réduction des consommations énergétiques.

Pour « passer l'hiver » à court-terme, mais aussi pour respecter nos engagements climatiques et augmenter notre indépendance énergétique, la sobriété énergétique est indispensable. Nous devons diminuer nos consommations en initiant de profonds changements, dans un monde où l'énergie sera toujours plus rare et plus chère. La question énergétique est intimement liée à celle de la grande transformation écologique que nous devons engager pour maintenir notre monde viable.

Habitants, commerçants, entreprises, acteurs économiques et institutionnels, sont tous touchés par cette hausse des coûts de l'énergie. La crise touche en premier lieu les ménages les plus modestes, ceux en situation de précarité énergétique, dont le nombre risque d'exploser, et pour lesquels notre action municipale accorde une attention particulière.

Rappelons que la sobriété énergétique est au cœur de notre action municipale depuis notre premier Plan climat. La politique climatique de la Ville s'appuie en effet sur trois grands piliers : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la part des énergies renouvelables, et la réduction des consommations énergétiques. Sur ce dernier point, nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux : diminuer de 35% les consommations énergétiques en 2030 et de 50% en 2050. Depuis 2007, la Ville a investi plus de 1 210 M€ directement en faveur de la transition énergétique et de la sobriété, en investissant dans la modernisation des bâtiments et de l'éclairage public (537 M€), la rénovation du parc social (605 M€), l'accompagnement des copropriétés privées (30 M€) ou encore le soutien au développement des EnR&R public (37,3 M€).

En 2020, nous avons atteint une baisse de 13% des consommations par rapport à 2004. Nous devons aller plus loin en mobilisant tous les acteurs du territoire.

La situation énergétique et la hausse des prix de l'énergie touchent durement les finances de la Ville. Nous estimons la hausse des coûts à près de 50% pour 2022 par rapport à 2021, soit environ supplémentaires, uniquement pour nos bâtiments en régie directe et plus de 60 M€ en prenant en compte l'ensemble des factures énergétiques supportées par la Ville.

II. Des premières mesures d'urgence.

Avec pour objectif de réduire sa consommation énergétique à très court terme de 10% supplémentaires par rapport à la situation actuelle, soit environ 75 GWh, la Ville a pris une série de mesures concrètes :

- L'application progressive, en fonction de la qualité du bâti, d'une baisse des températures d'un degré dans tous les bâtiments de la Ville pour les fixer à 18 degrés de température de consigne en journée, ainsi que douze degrés la nuit et pendant les périodes inoccupées. Ces baisses ne concerneront toutefois pas les EHPAD et les bâtiments accueillant des publics sensibles comme les crèches.
- Les piscines seront aussi moins chauffées d'un degré.

Nous nous engageons à ce que l'ensemble de ces mesures soit mis en œuvre en concertation avec les utilisateurs des différents bâtiments et équipements, notamment les communautés éducatives. Nous allons aussi mettre en place un réseau de référents sobriété afin de suivre au mieux la mise en œuvre de ces mesures et les adapter aux usages de chaque établissement ;

- La remise en chauffe des bâtiments sera décalée de 30 minutes quand la qualité des bâtiments et les usages le permettent. Par ailleurs, dans les bâtiments recevant des usagers des services publics, l'arrêt du chauffage sera optimisé en fonction des horaires d'ouverture ;
- Le chauffage des bâtiments sera reporté à partir des vacances de la Toussaint. Cette mesure ne concernera pas le logement social et sera bien entendu adaptée selon les cas ;
- Enfin, la diminution de l'éclairage ornemental, avec une extinction des façades extérieures et des monuments municipaux dès 22h et l'arrêt de l'illumination de la Tour Eiffel à 23h45. Pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, l'éclairage public ne sera toutefois pas modifié. Nous comptons également renforcer notre vigilance pour lutter contre la pollution lumineuse énergivore induite par les enseignes lumineuses et l'éclairage des magasins ou des bureaux qui resteraient allumés au-delà des heures légalement autorisées.

Les mesures à effet immédiat, dès le début de la saison de chauffe, doivent permettre de réduire les consommations de la ville de près de 45 GWh, soit une baisse de l'ordre de 6% des consommations municipales, soit encore l'équivalent de 180 écoles ou bien 8 300 logements parisiens.

Par ailleurs, en partenariat avec Réseau de Transport d'Énergie (RTE), nous vous proposerons lors de ce Conseil de voter notre adhésion à la charte d'engagement EcoWatt, qui affiche la détermination de la Ville d'être solidaire de tous les territoires, à travers la mise en œuvre de mesures spécifiques de sobriété pour diminuer la tension sur le réseau national lorsqu'elle entraîne des risques de coupures lors des plages horaires pré-signalées en alerte orange ou rouge par RTE.

D'autres mesures vont s'ajouter après avoir fait l'objet d'une concertation avec les mairies d'arrondissement et les partenaires privés.

III.Accélérer notre transition écologique pour protéger les Parisiennes et Parisiens et répartir l'effort de manière juste.

Le plan que nous sommes en train de bâtir se déploiera selon trois volets, qui doivent tous permettre d'accélérer la transition énergétique à court-, moyen- et long-terme :

- Renforcement de l'exemplarité de notre administration et la maîtrise de notre facture énergétique ;
- Accompagnement et le soutien des Parisiens dans l'ensemble des démarches visant à accélérer la transition écologique et la protection des plus modestes ;
- Mobilisation du territoire et en premier lieu des principaux consommateurs du territoire.

Renforcer l'exemplarité de l'administration.

Le plan de sobriété vise en premier lieu à garantir l'exemplarité de l'administration parisienne. En complément des mesures d'urgence annoncées le 13 septembre, nous avons identifié plusieurs actions visant à accélérer, à court-, moyen- et long-terme la transition écologique de nos bâtiments et nos usages.

Tout d'abord, comme annoncé, nous allons déployer progressivement un réseau de référents sobriété énergétique dans chacun des bâtiments de la Ville. Leur rôle sera de relayer localement les actions menées d'économies d'énergie, sensibiliser les agents, ou encore contribuer à définir les besoins de chauffage spécifiques à chaque bâtiment pour éviter les gaspillages. Ils faciliteront le déploiement de meilleurs usages de consommation d'énergie et permettront de signaler les difficultés ou spécificités locales afin d'améliorer en permanence notre action.

La sobriété doit nous permettre de passer l'hiver mais constitue aussi un objectif de long-terme, s'appuyant sur des mesures structurelles, et en premier lieu sur la rénovation thermique des équipements et l'optimisation de leur efficacité. Aussi nous allons poursuivre nos efforts pour la transition écologique de notre bâti.

À titre d'exemple, 20 groupes scolaires, 8 collèges et 2 piscines vont être rénovés dans le cadre de Contrats de Performances Énergétiques (CPE) en plus des travaux de l'ensemble du patrimoine de la Ville de Paris (crèches, gymnases, bibliothèques, bureaux...) ayant aussi un impact sur la consommation énergétique. Nous souhaitons accélérer cette dynamique et des scénarios renforçant notre ambition sont à l'étude.

Depuis 2011, un effort massif a été entrepris pour la rénovation de l'éclairage public, ayant déjà permis de faire baisser de 30% les consommations. Pour cette mandature 46 M€ seront investis, 44 000 luminaires seront remplacés et une baisse des consommations de 60% sur l'éclairage sera atteinte avant 2030 par rapport à 2004, grâce au dernier marché public que nous avons signé.

La Ville entend également jouer tout son rôle dans le domaine du numérique. Consciente depuis des années de l'impact grandissant du numérique en termes d'empreinte carbone, la Ville a d'ores et déjà mis en œuvre une politique résolue de sobriété numérique pour ses propres usages : récupération de la chaleur de son Datacenter au sein du réseau de chaleur urbaine parisien, recyclage et allongement de la durée des terminaux des agents de la Ville,

extinction automatique des postes de travail après une certaine heure, impression par badge... Elle travaille aujourd'hui à la mise en place d'une stratégie numérique territoriale responsable ambitieuse pour la réduction de l'empreinte carbone du numérique sur l'ensemble du territoire.

La Ville agira aussi à travers ses achats et l'effet d'entraînement qu'elle peut induire. Le deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable adopté en décembre 2021 contribue ainsi à la démarche générale de sobriété. Il s'engage entre autres à inciter aux éco-comportements et à une consommation responsable en matière de commande publique, notamment sur l'ensemble des contrats liés au fonctionnement de la collectivité. Les travaux de bâtiments intègrent dès leur phase de conception une étude sur l'utilisation d'éco-matériaux et leur adaptation au changement climatique. La sobriété énergétique est également recherchée par la multiplication des leviers d'ingénierie achat favorables à l'économie circulaire. À l'horizon 2026, 75% des contrats devront intégrer des dispositions relevant de l'économie circulaire, ainsi que des dispositions d'optimisation des commandes et livraisons pour les marchés de fournitures.

Enfin, d'importants investissements ont déjà été réalisés pour développer les énergies renouvelables locales. 2059 GWh d'énergies renouvelables et de récupération étaient produits localement en 2019, soit environ 7% de la consommation d'énergie du territoire. Les choix et politiques énergétiques de la Ville ont notamment permis de réduire de 43% la consommation de fioul sur le territoire, de verdir le mix énergétique du réseau de chaleur urbain, pour atteindre 51% ou encore via l'achat d'une électricité 100% verte pour alimenter les bâtiments municipaux et l'éclairage public parisiens. La Ville lancera le programme « EnergieCulteurs » de déploiement de centrales solaires sur des toitures de bâtiments municipaux. Dès 2023, avec la création de la société Axe Seine Énergie la Ville investira dans des projets de production d'Énergie Renouvelable dans la Vallée de la Seine en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, Rouen et Le Havre.

Accompagner et protéger les habitants.

Face à la crise énergétique et à la hausse des prix, il est indispensable de renforcer la protection des Parisiennes et des Parisiens.

Après le succès du programme « EcoRénovons Paris 1 », qui a permis de rénover de plus de 9 000 logements, dépassant largement ses objectifs initiaux, le nouveau programme « Eco-rénovons Paris + » vise à accompagner davantage de Parisiennes et de Parisiens dans leurs projets de rénovation thermiques et environnementaux, en trouvant des aides et des solutions adaptées à chaque bâtiment, afin de disposer de logements plus sobres en énergie et mieux adaptés aux changements climatiques. Avec un gain énergétique moyen de 34% pour les logements accompagnés par la Ville, une famille fait ainsi une économie de 300€ par an. Nous prévoyons de quasi-tripler le nombre de rénovations, en nous appuyant sur l'Agence parisienne du Climat dans son rôle de guichet unique. Des réunions d'information à destination des copropriétés et syndicats parisiens sont prévues cet automne, et répondront à l'intérêt grandissant des propriétaires parisiens pour ce dispositif.

Nous avons également décidé de renforcer nos dispositifs d'accompagnement et d'aide pour les plus fragiles.

La Ville modernise et optimise ses dispositifs d'aides énergétiques, pour cibler mieux et plus largement ceux qui en ont le plus besoin. Notamment via le Fonds de Solidarité Logement énergie et l'aide Paris Famille (10 M€ par an pour 36 000 familles).

Nous avons également engagé la mise en œuvre du premier Programme de lutte contre la précarité énergétique adopté en novembre 2021, à travers la mise en place à Paris du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME). 1200 visites à domicile permettront d'effectuer des diagnostics énergie et d'accompagner les ménages Parisiens les plus en difficultés. Le SLIME comprend la distribution d'un kit de petits équipements pour faire rapidement des économies. Par ailleurs, un fonds d'aide aux petits travaux d'économie d'énergie, doté de 400 000€, sera également mis en œuvre dès cet hiver pour compléter le dispositif SLIME. Les premières visites débiteront cet automne. Ce dispositif-pilote sur trois ans vise à bâtir les bases d'un service municipal global contre la précarité énergétique.

Par ailleurs, nous avons revalorisé le plafond de ressources permettant l'attribution du FSL énergie curatif en le passant de 650 € à 956 €/mois par unité de consommation afin de s'aligner sur le montant des minimas sociaux (ASPA et AAH) récemment revalorisés. Ainsi de nouveaux bénéficiaires, environ 2700, (soit + 79% par rapport à 2021) seront concernés par cette mesure.

Enfin, la rénovation énergétique du parc social se poursuit, avec plus de 5 000 logements rénovés par an, l'accompagnement préventif des locataires et le raccordement au réseau de chaleur collectif pour ne plus être dépendant du gaz. Notre action en la matière constitue un effort unique pour une collectivité française ; déjà près de 60 000 logements sociaux concernés par des opérations de « rénovation plan climat » depuis 2009 pour un montant total de travaux de 2,5md€ dont 605M€ de subventions de la ville de Paris. La rénovation de ces logements permet d'atteindre d'excellents standards environnementaux avec comme objectifs des émissions de gaz à effet de serre réduites de 56% et des consommations énergétiques réduites de 54%. Par famille en moyenne, cela représente une économie de 400€ par an.

Mobiliser les acteurs économiques du territoire.

L'effort de sobriété doit être réparti de manière juste entre chacun des acteurs du territoire parisien. 96% des consommations énergétiques ne dépendent pas directement des consommations des services publics municipaux. Le secteur tertiaire est responsable de plus de la moitié des consommations du territoire parisien. Les consommations du territoire se répartissent entre les copropriétés privées (40%), les bureaux (16%), les commerces (10%), le parc social (9%), l'Etat et l'AP-HP (7%) et les hôtels, cafés et restaurants (6%). Il est donc impératif que les autres acteurs publics comme privés se mobilisent. Il en revient à la responsabilité de chacun afin que Paris fasse acte de solidarité avec le pays.

Pour ce faire, le nouveau Pacte Paris-Action Climat-Biodiversité sera notamment mis au service de la mobilisation de tous les gros consommateurs du territoire : grands bailleurs du tertiaire ; chaînes hôtelières ; supermarchés ; grands magasins ; commerces.

La Ville de Paris organisera mi-octobre une réunion avec les principaux consommateurs et réseaux du secteur privé afin de leur demander de suivre la trajectoire appliquée par la Ville pour ses bâtiments, c'est-à-dire de baisser leurs consommations d'au moins 10% dès cet hiver et de façon pérenne. 100 des plus gros consommateurs privés du territoire ont déjà été contactés par la Ville. Nous leur avons demandé par courrier de s'engager dans des actions

concrètes et ambitieuses en matière de baisse de leurs consommations énergétiques. Ce courrier a aussi été l'occasion de leur rappeler les réglementations existantes en matière d'éclairage et de chauffage, dont celles récemment édictées dans les commerces et sur les terrasses, qui devront faire l'objet d'un respect strict, sous peine d'amendes.

La Ville attend de leur part une mobilisation totale pour présenter des mesures supplémentaires et ambitieuses et les mettre en œuvre dès que possible.

Nous accompagnerons les commerçants et les artisans en travaillant avec l'ensemble des fédérations / réseaux consulaires afin de les aider à s'orienter dans les nombreuses aides et gestes existants en termes de sobriété, dans une logique de « guichet unique ».

*
* *

Notre stratégie climatique repose sur notre capacité à réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre et nos consommations énergétiques et à transformer en profondeur l'ensemble de nos secteurs d'activité.

L'action forte et déterminée en matière de sobriété, que la situation nous exige d'amplifier est un des piliers de cette politique climatique. Elle doit nous permettre de respecter et prendre notre part à l'Accord de Paris pour le Climat.

Cette action, saluée en 2021 par l'ONU a été entamée il y a de cela 15 ans avec le premier Plan climat de la Ville. La solidarité face à l'urgence avec l'ensemble des territoires du pays et avec l'Europe nous impose de diminuer rapidement et clairement nos consommations. Paris, ville capitale, métropole mondiale, se doit de montrer l'exemple, d'accélérer son action climatique et de contribuer à dessiner un nouveau modèle urbain, soutenable et juste.